

Aiest

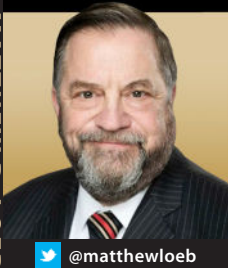
NUMÉRO 693
TROISIÈME TRIMESTRE 2026

Bulletin



LETTE DU PRÉSIDENT

MATTHEW D. LOEB



@matthewloeb

Portons notre solidarité jusqu'aux urnes

Chers consœurs, confrères et amis,

Les élections américaines de mi-mandat auront lieu dans quelques semaines et, une fois de plus, j'appelle tous les membres états-unis de l'Aiest à passer à l'action et à orienter leurs votes vers les candidats qui soutiennent les travailleurs et leurs syndicats. Le Département politique et législatif de l'Internationale a créé la Trousse de l'électeur de l'Aiest, accessible à

l'adresse iatse.co/vote, afin de fournir aux membres de l'Aiest toutes les informations dont ils ont besoin pour vérifier leur statut d'électeur, s'inscrire sur les listes électorales si nécessaire, et faire entendre leur voix d'ici le jour des élections, le 3 novembre prochain.

Ces dernières années, nous avons vu disparaître des libertés que l'on croyait garanties. Si nous avons le droit de nous syndiquer et de négocier collectivement pour obtenir de meilleurs salaires, de meilleurs avantages sociaux et des lieux de travail plus sûrs, c'est grâce à des générations de travailleurs qui se sont syndiqués, qui ont fait des sacrifices et qui se sont battus pour que ces protections soient inscrites dans la loi. Il fut un temps où former un syndicat était illégal. Nous ne pouvons ignorer que certains élus et candidats aux élections de novembre voudraient voir notre pays renouer avec ces systèmes dépassés qui maintenaient les travailleurs isolés, faibles et sans voix.

Dans ma lettre adressée au président, publiée dans le Bulletin officiel (n° 685, 2024), j'avais prévenu que le retour de Donald Trump à la Maison-Blanche provoquerait des gestes visant à dissoudre et à démanteler le Bureau national des relations de travail, à affaiblir les règles encadrant les salaires et les heures de travail, la santé et la sécurité, ainsi que des nominations de juges chargés de supprimer les protections des travailleurs et de restructurer l'économie de notre pays au profit des entreprises. Je regrette de devoir annoncer que toutes ces attaques contre les travailleurs, et bien d'autres encore, se sont concrétisées depuis l'élection de 2024.

Voici les enjeux auxquels nous faisons face alors que nous nous apprêtons à voter cet automne. Les élections de mi-mandat offrent aux travailleurs la première occasion tangible, par l'intermédiaire de nos alliés au Congrès, de contrecarrer une administration déterminée à affaiblir le droit à la négociation collective et à se ranger du côté des intérêts corporatistes, à chaque occasion. Les

membres de l'Aiest savent mieux que quiconque que nous pouvons obtenir de meilleurs résultats et un avenir plus prometteur pour nous-mêmes et nos proches en nous serrant les coudes et en collaborant. Portons cette solidarité jusqu'aux urnes.

Pour être clair, les élections de 2026 représentent aussi une chance de promouvoir les priorités de l'Aiest, et pas seulement de jouer la carte défensive. Nous avons créé un élan bipartisan en faveur d'un incitatif fiscal fédéral pour le cinéma et la télévision qui viendrait égaliser le jeu pour les travailleurs américains et qui rétablirait les emplois de production. Le 24 septembre, un projet de loi intitulé Revitalisation du cinéma, de la télévision et des spectacles (H.R. 10582 / S. 5552) visant à instaurer cette incitation, a été déposé à la Chambre des représentants et au Sénat.

Le programme de mobilisation électorale de l'Internationale est en marche. J'invite dès aujourd'hui chaque section locale située aux États-Unis et chaque membre intéressé à s'engager auprès de notre Département politique et législatif dans les semaines à venir, à se porter volontaire pour appuyer les candidats soutenus par l'AFL-CIO et à aider ses collègues et amis de l'Aiest à planifier leur vote. Ensemble, nous pouvons rendre à nouveau le pouvoir aux travailleurs et élire un gouvernement qui nous servira au lieu de servir les riches et leurs contacts.

Soyez prudents et portez-vous bien.

En toute solidarité.

Matthew D. Loeb ■



CONTESTATION D'UNE LOI ANTISYNDICALE DU QUÉBEC

En avril 2026, le Québec a adopté la loi 4, qui modifie considérablement la façon dont les syndicats doivent gérer les finances, organiser les votes et communiquer des informations aux membres. La loi introduit de nouvelles exigences en matière de divulgation financière, de gouvernance, de vote avec bulletins secrets et la création de cotisations syndicales « principales » et « facultatives ». Elle exige également que certains votes, notamment les votes de grève et de ratification de conventions collectives, restent ouverts pendant au moins douze heures.

Pour les syndicats québécois, la loi crée de nouvelles obligations administratives importantes. Les syndicats locaux doivent revoir leurs statuts et règlements, mettre à jour leurs procédures de vote, développer leurs rapports financiers et consacrer plus de temps et de ressources au respect de la loi. Pour les sections locales, la conformité n'est pas facultative. Le défi consiste à s'assurer que ces nouvelles exigences ne détournent pas des ressources excessives du travail principal de représentation des membres, de négociation des conventions collectives, d'application des protections sur le lieu de travail et de renforcement de nos industries.

Le débat sur la loi 4 est loin d'être clos. Une coalition des principales organisations syndicales du Québec - dont la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ), à laquelle les sections locales du Québec sont affiliées - a officiellement contesté la loi, arguant que plusieurs dispositions constituent une intrusion injustifiée dans la gouvernance démocratique et l'autonomie des syndicats. L'issue de cette contestation pourrait avoir d'importantes répercussions sur le syndicalisme au Québec et au-delà. ■

AVIS OFFICIEL

Le bureau général de l'Aiest tiendra sa réunion régulière du milieu de l'hiver au Flamingo Las Vegas, 3555 Las Vegas Blvd S, Las Vegas, NV 89109, à compter de 9 h le lundi 25 janvier et jusqu'au vendredi 29 janvier 2027 inclusivement. ■ Tous les sujets soumis à l'attention du conseil doivent être acheminés au bureau général au plus tard quinze (15) jours avant la réunion. ■ Les représentants des sections locales qui désirent assister à ces réunions doivent effectuer leur réservation auprès du Flamingo Las Vegas en composant le 1-888-373-9855. ■ Le tarif de la chambre d'invités pour l'Aiest est de 128,95 \$ US la nuit, plus les taxes applicables, pour une occupation simple ou double. La date limite pour effectuer une réservation est le vendredi 1^{er} janvier 2027. ■



MESSAGE DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER GÉNÉRAL

Pourquoi se soucier d'aller voter

C'est malheureusement la réponse que vous pourriez entendre bien trop souvent si les gens étaient honnêtes lorsque vous leur demandez s'ils ont l'intention de voter aux prochaines élections, peu importe lesquelles.

La réponse que l'on obtient généralement est « je vais certainement aller voter », mais malheureusement les statistiques ne confirment pas nécessairement cette affirmation, et les statistiques sont semblables qu'il s'agisse d'élections américaines ou canadiennes.

Les chiffres peuvent varier légèrement d'une étude à l'autre, mais le pourcentage d'électeurs admissibles qui votent aux élections nationales dans l'un ou l'autre pays est de l'ordre de soixante-cinq pour cent. Les taux de participation aux élections des États et des provinces sont encore plus faibles, et ceux des élections locales sont encore plus bas.

Lors de l'élection présidentielle de 2024, soixante-quatre pour cent des électeurs admissibles ont participé, contre soixante-six pour cent en 2020, qui était le pourcentage le plus élevé depuis plus d'un siècle. Lors des élections fédérales canadiennes de 2025, environ soixante-neuf pour cent des électeurs admissibles ont voté, ce qui était supérieur à la moyenne des dernières élections fédérales. Cela signifie qu'environ un tiers des électeurs admissibles dans les deux pays ne participent pas au processus démocratique.

Je comprends que le système est loin d'être parfait et que l'électorat éprouve une frustration légitime. Ceux que nous élistons manquent souvent à leurs promesses et semblent ne pas représenter les opinions de leurs électeurs. Il est facile de devenir désillusionnés. Toutefois, la seule chose qui est certaine, c'est que les hommes politiques veulent conserver leur emploi. Ils savent qu'au bout d'un certain temps, ils doivent « consulter » l'électorat en espérant survivre à une « évaluation de leur travail », autrement dit à une élection. Une plus grande participation des électeurs équivaut à des politiciens plus attentifs et responsables.

Les projecteurs sont désormais braqués sur les prochaines élections de mi-mandat aux États-Unis. Les divergences entre les politiques et les visions des deux partis politiques n'ont jamais été aussi marquées. Le Sénat détient le pouvoir de confirmer non seulement les juges de la Cour suprême, mais aussi ceux des cours d'appel et des tribunaux de district, ce qui rend les votes que nous exprimons lors des élections particulièrement cruciaux.

Les idées que vous avez concernant les divers candidats et les questions soulevées lors des élections sont personnelles, mais une opinion n'a guère de poids tant que vous n'avez pas glissé votre bulletin dans l'urne. Toutefois, avant de le faire, renseignez-vous sur les positions de ces politiciens à propos des questions liées au travail et vérifiez s'ils ont soutenu ou combattu, auparavant, des lois qui affectent les travailleurs. Réfléchissez aussi à la manière dont les politiques des politiciens que vous soutenez influenceront notre société, non seulement à court terme, mais aussi dans les années à venir, lorsque vous serez à la retraite et que vos enfants essaieront de fonder un foyer.

Pour cette élection ainsi que pour toutes celles à venir, je vous invite à agir positivement en veillant à ce que vous et tous les membres de votre foyer ayant le droit de vote soyez inscrits et participiez au vote. Faites entendre votre voix. Vous serez heureux de l'avoir fait. ■

AUGMENTATION DE LA TAXE PER CAPITA

Les délégués à la 70^e Convention quadriennale ont voté en faveur d'une augmentation de la taxe per capita trimestrielle des sections locales et des membres ACT, R&T et VFX/CGI de trois dollars (3,00 \$) à compter du 1^{er} janvier 2026, de trois dollars (3,00 \$) à compter du 1^{er} janvier 2027, de trois dollars (3,00 \$) à compter du 1^{er} janvier 2028 et de trois dollars (3,00 \$) à compter du 1^{er} janvier 2029. Les paiements trimestriels de per capita pour les sections locales des départements spéciaux augmenteront d'un dollar (1,00 \$) le 1^{er} janvier de chacune de ces quatre années. Le per capita des membres retraités restera de quatre dollars et cinquante cents (4,50 \$) par trimestre. ■

AFFAIRES CANADIENNES

Le vice-président international et directeur des affaires canadiennes John M. Lewis, le vice-président international Damian Petti, le représentant international et directeur adjoint du département des affaires canadiennes Monty Montgomerie, les représentants internationaux Jason Vergnano, Jeremy Salter, Cindy Jennings et Isabelle Lecompte, la déléguée du Congrès du travail du Canada Amanda Bronswyk, le responsable des opérations du bureau canadien Nate Richmond et le conseiller juridique canadien Ernie Schirru ont présenté un rapport au Bureau général de direction sur les affaires canadiennes depuis les réunions du Bureau général de direction du milieu de l'hiver à San Antonio, au Texas.

SYNDICALISATION

La syndicalisation est toujours une priorité pour le Département canadien. Depuis la dernière réunion du Bureau général de direction, le Département a entrepris ou soutenu trente-deux campagnes de syndicalisation, réparties comme suit : neuf dans le domaine de l'animation, des effets visuels et des jeux vidéo; sept dans le domaine du cinéma et de la télédiffusion; huit dans le domaine de la scène; et sept en lien avec le personnel d'accueil (FOH).

Pour épauler la stratégie du Département qui vise à accroître la syndicalisation, une enquête a été menée afin d'identifier les appuis dont les sections locales avaient besoin pour stimuler la syndicalisation au niveau local. À partir de ces informations, le Département a développé et lancé trois webinaires, « Syndicalisation 101, 102 et 103 », afin de fournir des informations et une formation sur les raisons pour lesquelles la syndicalisation est importante et sur la manière de la réaliser efficacement. Ces webinaires sont désormais disponibles sur le canal webinaire du Département de l'éducation et de la formation de l'AIEST. Depuis que les webinaires ont été rendus disponibles, il y a eu une augmentation notable de la syndicalisation à travers le Canada, plus particulièrement dans le secteur des métiers de la scène, avec les campagnes des sections locales 56, 58, 63, 118 et 680.

Les six campagnes de syndicalisation qui suivent ont permis à l'AIEST d'obtenir des droits de négociation : la campagne Universal Show Services (USS) - USS est un important fournisseur de main-d'œuvre opérant dans la juridiction de la section locale 118 à Vancouver, en Colombie-Britannique. En août 2025, les représentants Jeremy Salter et Will Gladman ont été chargés d'aider la section locale 118 dans sa campagne de syndicalisation. À la mi-décembre la section locale a déposé une demande d'accréditation automatique auprès du Bureau des relations de travail de la Colombie-Britannique. L'employeur s'est vigoureusement opposé à l'accréditation et a également déposé un certain nombre de plaintes pour pratiques déloyales de travail. La section locale a finalement remporté ce litige en obtenant des gains qui font jurisprudence sur des questions clés telles que l'éligibilité des électeurs et la possibilité pour les organisateurs d'utiliser les listes de travailleurs pour la planification. L'unité de négociation de l'USS couvre actuellement deux cent seize employés, ce qui en fait la plus grande accréditation de techniciens de scène dans l'histoire du Département. La section locale se prépare maintenant à négocier un premier accord.

La campagne du théâtre Neptune - Le théâtre Neptune est la plus grande compagnie théâtrale du Canada atlantique. La section locale 680, qui a conclu une entente à long terme pour les techniciens de scène, les costumiers, les coiffeurs et les maquilleurs, a cherché à représenter plus de trente préposés à l'accueil qui n'étaient pas syndiqués. En janvier 2026, le représentant Jason Vergano a été chargé d'aider la section locale dans cette campagne, qui a ensuite abouti au dépôt d'une demande d'accréditation auprès du Bureau des relations de travail de la Nouvelle-Écosse. Le Bureau doit procéder au dépouillement des bulletins de vote.

La campagne Gestion scénique inc. La section locale 56 à Montréal demeure l'une des sections locales les plus actives en matière de syndicalisation au sein de l'Alliance. La section locale 56 a récemment déposé une demande d'accréditation auprès du Tribunal administratif du travail du Québec (TAT) pour représenter les techniciens de scène travaillant pour Gestion Scénique Inc. au Théâtre Jean Duceppe, qui fait partie du complexe de la Place des Arts. La section locale est sur le point d'entamer les négociations en vue d'une première convention collective.

Le Royal Conservatory of Music (RCM), situé à Toronto, en Ontario, est l'un des plus grands établissements d'enseignement de la musique au monde. Fondé en 1886, le RCM a ouvert le Koerner Hall en 2009,

une salle de concert conçue en respectant les critères classiques européens et qui peut accueillir 1100 personnes. La section locale 58 a déposé une demande d'accréditation auprès du Bureau des relations de travail de l'Ontario pour représenter les techniciens de scène travaillant au MRC. Le MRC a répondu à la demande et, ce faisant, a contesté le processus du Bureau visant à déterminer l'éligibilité des électeurs dans l'industrie du spectacle. En juin 2026, les parties se sont rendues au Bureau pour présenter leurs observations sur les questions en litige et elles attendent maintenant une décision.

The Royal Manitoba Theatre Centre RMTC - Le RMTC est le plus grand théâtre régional du Manitoba. Bien que la section locale 63 jouisse depuis longtemps des droits de négociation pour les techniciens de scène travaillant au RMTC, les accessoiristes sont restés non syndiqués. La section locale 63 a déposé une demande d'accréditation pour représenter les accessoiristes et elle a été accréditée comme agent négociateur exclusif peu de temps après.

Le Michael J Fox Theatre est un théâtre de 600 places qui sert depuis longtemps de lieu de spectacle, de programmation étudiante et de présentation d'événements publics pour la communauté de Burnaby, en Colombie-Britannique. En mars 2026, à la suite d'une campagne de syndicalisation menée avec l'aide du représentant Will Gladman, les onze techniciens de scène travaillant au théâtre ont voté à l'unanimité pour être représentés par la section locale 118. À la suite de l'accréditation, le théâtre a annoncé qu'il fermerait ses portes en raison d'un manque de financement. En réaction, le représentant Gladman et le vice-président Damian Petti ont collaboré avec le Département des communications pour lancer une vaste campagne publique appelant la ville à prendre des mesures pour préserver le théâtre. Cette campagne a permis à la ville de trouver les fonds nécessaires pour maintenir le théâtre ouvert.

Les mécaniciens de véhicules du cinéma n'ont jamais été représentés par un syndicat à Toronto. En mai 2026, la section locale 873 a demandé au Bureau canadien de l'aider à syndiquer les mécaniciens de véhicules du cinéma qui travaillent pour Sony, CBS et d'autres entreprises. À ce jour, avec l'aide du représentant Jeremy Salter, la section locale 873 a déposé trois demandes d'accréditation qui ont abouti à des accords de reconnaissance volontaire et à la couverture des employés concernés par la convention collective à terme de la section locale.

AIDE À LA NÉGOCIATION

Le travail principal du Département canadien consiste à venir en aide aux sections locales et la négociation de contrats de travail demeure, et de loin, le secteur le plus important. Depuis la dernière réunion du Bureau général de direction, le Département a participé à 61 négociations distinctes, qui se répartissent comme suit: 42 pour la scène, 2 pour l'animation et les effets spéciaux, 8 pour le personnel d'accueil et 9 pour le cinéma et la télévision. Mentionnons que les sections locales 212, 514, 667 et 669 ont réussi à conclure des accords à terme avec Netflix dans chacune de leurs juridictions; la section locale 212 a réussi à conclure une première convention collective pour les techniciens de scène du Vertigo Theatre; les sections locales 357 et 828 ont conclu des accords de renouvellement avec le Festival de Stratford; la section locale 411 a conclu un accord à terme avec l'Association canadienne des producteurs de médias couvrant les techniciens de scène; la section locale 659 ADC a réussi à renouveler son entente avec l'Association professionnelle des théâtres canadiens (APTC); la section locale 856 a réussi à conclure une entente à terme avec CBS; la section locale 822 a réussi à conclure une première convention collective pour les habilleuses du Young People's Theatre; enfin la section locale 938 a réussi à conclure une première convention collective pour les travailleurs du secteur de l'animation travaillant au ICON Creative Studio. Le Département canadien a finalisé un accord national sur la télé-réalité qui devrait augmenter considérablement le nombre de producteurs qui réalisent des télé-réalisés au Canada dans le cadre d'un accord avec l'AIEST.

RÉUNION DU BUREAU GÉNÉRAL DE DIRECTION DE L'AIEST, TORONTO, ONTARIO, 27 AU 31 JUILLET 2026

CONVENTION DU CONGRÈS DU TRAVAIL DU CANADA

La convention 2026 du Congrès du travail du Canada (CTC) a eu lieu au Centre des congrès RBC à Winnipeg, au Manitoba, en mai 2026. Trente délégués de l'AIEST étaient présents. Siobhan Vipond, membre de l'AIEST, a été élue au poste de vice-présidente exécutive, sans opposition.

CONTESTATIONS DE JURIDICTIONS

L'AIEST au Canada continue de mener des procédures légales avec la Guilde canadienne des réalisateurs afin de protéger sa juridiction visant les assistants-réalisateurs au Québec ainsi que les départements des arts et de l'édition en Alberta. Le différend entre la section locale 514 et la Confédération des Syndicats nationaux (CSN) concernant les animateurs 2D et 3D en stop-motion s'est également poursuivi et d'autres dates d'audience sont prévues en décembre 2026.

FORMATION, ÉDUCATION, SENSIBILISATION

Le Département canadien a récemment lancé un certain nombre d'initiatives de formation à travers le Canada dans le but de renforcer l'accessibilité et l'engagement des membres et des dirigeants des sections locales. La version mise à jour du Camp de formation des travailleurs canadiens de l'AIEST a été diffusée à l'échelle nationale en février 2026 et elle a suscité un vif intérêt de la part d'un large éventail de sections locales. De nouveaux documents pour le cours sur les droits, les rôles et les responsabilités, créés par le Département de l'éducation, ont été distribués aux dirigeants des sections locales en mai 2026 afin d'appuyer des démarches personnalisées. Le Département a également collaboré avec le Fonds des acteurs canadiens (AFC) pour promouvoir et présenter une formation sur la littératie financière intitulée « The Comeback Strategy », offerte dans les deux langues officielles. De plus, la représentante Lecompte a récemment créé une présentation intitulée "Introduction à la formation de l'AIEST "qui introduira aux dirigeants des sections locales canadiennes toutes les formations offertes par l'AIEST et la façon d'y accéder.

Dans le cadre des efforts continus de sensibilisation du Département, l'AIEST a une fois de plus été l'un des principaux commanditaires du StarFest High School Drama Festival (AEAT au Québec) dans chacune des dix provinces. La représentante Jennings et le vice-président Petti ont travaillé avec les sections locales 118, 168, 471 et

659 de l'ADC pour organiser des sessions d'information qui incluaient des formations professionnelles pendant le festival.

RÉGIME NATIONAL DE SANTÉ DE L'AIEST

Depuis sa création en 2011, le Régime s'est développé pour inclure vingt-trois sections locales, trois régimes pour les employés de bureau et un régime d'employeur. Le Régime soutient maintenant plus de 38 000 membres et personnes à charge, et ses primes annuelles s'élèvent à plus de 80 millions de dollars. En mai 2026, les négociations pour le renouvellement du Régime ont abouti à une augmentation globale de 5,59 % des primes, principalement due au vieillissement et/ou à l'évolution démographique et à l'augmentation de l'utilisation. Le Régime continue de permettre des économies de 28 % par rapport à des régimes « individuels » de taille similaire.

RÉGIME DE RETRAITE CANADIEN DE L'INDUSTRIE DU DIVERTISSEMENT (RRCID)

En 2027, le RRCID lancera un régime de retraite multi-employeurs à prestations cibles pour les nouveaux membres. Les membres actuels auront deux options : premièrement, ils pourront choisir d'envoyer leurs futures cotisations au régime de retraite ou à leur régime enregistré d'épargne-retraite (REER) existant par l'intermédiaire du RRCID. Deuxièmement, ils auront la possibilité d'acheter ou de « racheter » leur pension directement à partir de leur REER. Ce régime de retraite à prestations cibles est un hybride entre un régime à prestations définies et un régime à cotisations définies, mais les employeurs ne sont pas tenus de combler les lacunes. Bien que le RRCID ait bien servi les membres de l'AIEST au Canada pendant vingt-deux ans et qu'il ait accumulé plus de 1,6 milliard de dollars d'actifs, ce régime de retraite fournira aux membres un paiement mensuel à la retraite et permettra donc une meilleure planification de la retraite.

Le président Loeb a félicité le Département canadien pour son travail remarquable, en particulier pour avoir réussi à augmenter le nombre de membres et à élargir les opportunités pour les travailleurs de l'ensemble de l'industrie. Il a noté l'engagement politique accru du Département et les efforts de l'Internationale pour renforcer les alliances politiques pour venir appuyer ses objectifs.

Le président Loeb a souligné que le projet du théâtre Michael J. Fox était une réalisation exemplaire, démontrant

COMPARUTION : SECTION LOCALE 56, MONTRÉAL CONFLIT AVEC SIX FLAGS À LA RONDE

La présidente de la section locale 56, Natalie Goyer, et le représentant international, Jason Vergnano (photo), ont comparu devant le Bureau général de direction pour faire le point sur le conflit de travail qui oppose la section locale 56 à la compagnie Six Flags.

Lorsque les efforts pour négocier avec Six Flags ont échoué, les techniciens de scène employés à la Ronde ont tenu une grève légale d'une journée le 3 juillet 2025. L'employeur a déclenché un lock-out le 11 juillet 2025, mais La Ronde est demeurée ouverte au public tout au long de la saison estivale et a continué d'offrir toutes les attractions et tous les divertissements prévus. Une inspection ultérieure du ministère du Travail a confirmé que le travail des techniciens de scène était en fait effectué par d'autres personnes, en violation de l'interdiction d'employer des travailleurs de remplacement pendant une grève et/ou un lock-out légitimes.

L'employeur s'est opposé à cette conclusion et en réponse, la section locale a demandé au ministère de mener une enquête officielle sur l'emploi de travailleurs de remplacement par l'employeur et a également demandé une ordonnance provisoire interdisant à l'employeur d'engager des travailleurs de remplacement pour effectuer des travaux relevant de la compétence de l'unité de négociation de la section locale. Dans une décision rendue le 13 mai 2026, le Tribunal administratif du travail (TAT) a donné raison à la section locale.

Cette décision réaffirme qu'un employeur ne peut pas modifier artificiellement le statut de certains employés afin de miner l'impact d'un arrêt de travail légal. La décision réaffirme également que l'autorité technique ou professionnelle ne suffit pas à supprimer le statut d'employé d'une personne. Les parties sont parvenues à un accord de principe pour mettre fin au lock-out et ramener les employés au travail le 8 juin 2026. En plus des réparations demandées, la section locale continue de négocier le renouvellement de la convention collective afin d'offrir aux employés concernés des conditions de travail équitables.

Le président Loeb a félicité la section locale pour avoir réussi à mettre fin au lock-out et s'est engagé à soutenir les efforts de la section locale pour parvenir à un accord de renouvellement. Il a fait remarquer que l'action de la section locale était courageuse et que sa démarche fera jurisprudence dans d'autres causes au Canada. ■



qu'un militantisme efficace, un engagement communautaire et une collaboration peuvent produire des résultats positifs pour toutes les parties prenantes. Il a félicité les personnes impliquées pour leur leadership avant-gardiste et leur plaidoyer efficace.

Il a également noté que les efforts de syndicalisation du Département canadien ont permis d'ajouter des milliers de nouveaux membres à l'AIEST, tout en garantissant des salaires et des avantages sociaux élevés pour les travailleurs. Le président Loeb a fait l'éloge de l'approche globale et stratégique du Département et a remercié ses dirigeants et son personnel pour l'hospitalité dont ils ont fait preuve en accueillant la réunion du Bureau général de direction de l'été 2026.

AFFAIRES POLITIQUES AU CANADA

Le vice-président international et directeur des affaires canadiennes, John M. Lewis, a présenté au Bureau général une mise à jour des affaires politiques et législatives au Canada depuis les réunions du Bureau général de direction du milieu de l'hiver à San Antonio, au Texas.

Le vice-président Lewis a passé en revue l'état actuel des affaires au Canada et, en particulier, l'impact des plus récentes mesures géopolitiques de l'administration Trump, notamment l'imposition de tarifs douaniers, les menaces d'annexion et la renégociation de l'accord de libre-échange entre le Canada, les États-Unis et le Mexique. Le vice-président Lewis a noté que depuis son dernier rapport, le premier ministre Mark Carney et son gouvernement libéral ont obtenu un gouvernement majoritaire en raison de diverses élections partielles et de députés qui ont fait défection pour rejoindre le Parti libéral.

En plus de la « crise de l'accessibilité » qui est une question politique clé aux niveaux fédéral et provincial, le débat sur l'unité nationale du Canada a également émergé comme une question politique importante en 2026, sous l'effet des pressions séparatistes renouvelées en Alberta et au Québec.

Cette perspective a renforcé les inquiétudes concernant l'incertitude économique, l'instabilité constitutionnelle et la polarisation régionale, tout en renforçant le soutien de nombreux Canadiens au maintien de la fédération. Des sondages récents indiquent qu'une forte majorité de Canadiens s'opposerait à la séparation, mais les débats influencent néanmoins les relations fédérales-provinciales, les stratégies électorales et les discussions plus larges sur l'avenir du Canada en tant que pays uni.

Les relations entre le Canada et les États-Unis restent le principal point de pression externe. L'échéance du 1er juillet 2026 pour la révision de la CUSMA/USMCA est passée sans qu'un accord ne soit conclu pour prolonger le pacte, ce qui signifie que l'accord reste en vigueur jusqu'en 2036. Le non-renouvellement de l'accord déclenche des révisions annuelles, du moins jusqu'à ce que les trois pays se mettent d'accord pour prolonger l'accord de seize ans ou que l'un d'entre eux se retire unilatéralement avec un préavis de six mois. Entre-temps, les droits de douane existants continuent d'affecter les entreprises de part et d'autre de la frontière. De plus, les États-Unis se sont opposés à la taxe sur les services numériques, à la loi sur les nouvelles en ligne et à la loi sur la diffusion en ligne du Canada.

PROJET DE LOI C-11 - LOI SUR LA DIFFUSION EN LIGNE

Depuis les réunions du Bureau général de direction du milieu de l'hiver, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a annoncé sa décision concernant les entreprises de diffusion en ligne qui gagnent plus de 25 millions de dollars en revenus annuels de radiodiffusion au Canada. La position du CRTC exigerait que ces entreprises consacrent 15 % de leurs revenus canadiens à la programmation et à la production canadiennes, ce qui représente une augmentation importante par rapport au niveau précédent fixé à 5 %.

Peu après cette décision du CRTC, le gouvernement fédéral canadien a annoncé un engagement de financement annuel supplémentaire de 600 millions de dollars pour soutenir les secteurs audio et audiovisuel au Canada et a demandé au CRTC de reconsidérer avec plus de flexibilité ses nouvelles réglementations. Cette intervention du gouvernement fédéral a essentiellement éliminé le cadre de contribution de 15 % du CRTC. L'AIEST a répondu par un communiqué de presse soutenant l'engagement de financement et renforçant les points de vue suivants : le financement soutient la souveraineté culturelle en racontant des histoires canadiennes à un marché mondial tout en maintenant un soutien fort pour le contenu en langue française, les histoires autochtones et le contenu créé par et pour les groupes méritant l'équité ; une industrie forte qui soutient les voix créatives canadiennes reconnaît la nécessité d'un secteur national fort ainsi que d'un secteur de services étrangers dynamique. Le vice-président Lewis a confirmé qu'il poursuivait ses discussions avec les producteurs canadiens et la MPA en vue de trouver une solution, sous l'égide de l'industrie, sur un montant de financement approprié, acceptable pour toutes les parties prenantes et le gouvernement fédéral.

CRÉDIT D'IMPÔT POUR L'EMPLOI DANS LE SECTEUR DES SPECTACLES EN DIRECT

Le lobbying continue auprès des représentants du gouvernement fédéral en faveur de l'introduction d'un crédit d'impôt pour le travail effectué dans l'industrie des spectacles en direct, un lobbying mené à la fois par le Département mais aussi par l'intermédiaire de la Creative Arts Coalition, qui regroupe l'AIEST, la Canadian Actors Equity, la Fédération canadienne des musiciens, l'Associated Designers section locale 659, ainsi que le PACT, la Canadian Live Music Association, les National Dance and Opera Associations et quelques-uns des plus grands producteurs de théâtre du pays.

SUBVENTIONS FÉDÉRALES À LA FORMATION

À l'automne 2025, le Bureau canadien a mené une enquête nationale auprès des sections locales canadiennes afin de se faire une idée plus précise de l'état actuel des programmes de formation. La réponse a été forte et rapide et a confirmé que la formation est importante pour les sections locales canadiennes, mais que beaucoup d'entre elles n'ont pas les ressources nécessaires pour offrir de la formation. Après avoir examiné les résultats de l'enquête, le Bureau canadien a organisé cinq réunions régionales hybrides à travers le pays pour parler ouvertement de l'accès aux subventions gouvernementales. Par la suite, le Bureau canadien a fourni aux sections locales un lien vers une variété d'outils pour les aider à développer leur capacité à demander des subventions de formation. Des réunions ont également eu lieu avec un certain nombre d'employeurs des secteurs de la scène et du cinéma afin d'expliquer les intentions de l'AIEST.

Le Bureau canadien a l'intention de procéder à une évaluation des besoins en main-d'œuvre à l'échelle nationale, première étape cruciale pour obtenir des subventions gouvernementales. L'idée est simple : amasser des statistiques solides et à jour sur les priorités en formation, les défis de recrutement et les besoins de main-d'œuvre à travers le Canada. Cette information va, en retour, aider les sections locales à élaborer des demandes de subvention plus solides et plus stratégiques. Ce processus servira aussi de référence à long terme pour les futurs efforts de financement. Le soutien des employeurs est primordial et tous les employeurs et les associations importantes ont signifié par lettre leur appui.

INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

L'AIEST continue de rencontrer les fonctionnaires fédéraux canadiens au sujet de la réglementation de l'Intelligence artificielle (IA) et elle participe également à des conférences et des consultations sur l'utilisation et l'impact de l'IA. Le message de l'AIEST reste cohérent : les travailleurs et les syndicats doivent être présents à la table de ces discussions et toute approche de l'IA doit être axée sur les travailleurs et soutenue par une législation qui adopte cette orientation.

En juin 2026, le gouvernement fédéral a lancé « IA pour tous », la nouvelle stratégie nationale du Canada en matière d'intelligence artificielle. Les trois piliers de cette nouvelle stratégie visent à instaurer la confiance, à créer des opportunités et à renforcer la souveraineté du Canada. L'AIEST a encouragé toutes les sections locales canadiennes à surveiller activement l'utilisation de l'IA dans leurs juridictions. À cette fin, le bureau canadien a fourni à toutes les sections locales de cinéma canadiennes des lignes directrices sur l'utilisation de l'IA et des modèles de rapport.

Le vice-président Lewis a fait le point sur les efforts de lobbying de l'AIEST auprès du CRTC en ce qui concerne la loi sur la diffusion en ligne et le succès de l'AIEST dans la modernisation de la définition du « contenu canadien » par le CRTC afin d'inclure de nombreuses classifications de travailleurs représentées par l'AIEST, y compris les habilleuses et les artistes de la coiffure et du maquillage. Il a aussi fait le point sur les démarches de lobbying menées par l'AIEST et d'autres groupes auprès du gouvernement fédéral canadien pour instaurer un crédit d'impôt lié à l'emploi dans le secteur des spectacles en direct. Jusqu'à présent, les actions de l'AIEST ont inclus des rencontres avec le ministère du Patrimoine, le ministère des Finances ainsi que le Cabinet du premier ministre, ce qui a conduit à un appui public du ministère du Patrimoine en faveur de ce crédit d'impôt proposé.

Le vice-président Lewis a terminé son rapport en fournissant une mise à jour sur les démarches de lobbying de l'AIEST auprès de Téléfilm, visant à ce que les producteurs financés par Téléfilm soient tenus de respecter les conventions collectives syndicales ou d'offrir à leurs employés des conditions d'emploi équivalentes à celles définies dans ces conventions, comme condition préalable à l'obtention de financement.

Le président Loeb a noté les objections aux incitations fiscales pour le cinéma et la télévision au Canada, mais il a ajouté que le secteur du divertissement est aussi essentiel que les industries de l'aluminium, de l'acier et du bois, et qu'il mérite un soutien équivalent. Il a aussi noté que l'engagement de l'Alliance dans les affaires gouvernementales et politiques au niveau national canadien continue de mettre en lumière des enjeux cruciaux pour l'Internationale et ses membres. ■

BUREAU GÉNÉRAL

MATTHEW D. LOEB
Président international

JAMES B. WOOD
Secrétaire-trésorier général
207 West 25th Street, 4th Floor
New York NY 10001
Tél. 212 730-1770
Fax 212 730-7809

Bureau canadien
JOHN M. LEWIS
4^e Vice-Président international
Directeur des affaires canadiennes
22 St-Joseph Street
Toronto Ont M4Y 1J9
Tél. 416 362-3569
Fax 416 362-3483
Secrétaire du 11^e district
ZOE DEMPSTER
55 Elizabeth Ave #207
St. John's, Terre-Neuve-et-Labrador
Canada A1A 1W9
iadistrict11@gmail.com

COMMENT REJOINDRE LES SECTIONS LOCALES

56 > Montréal
ISABELLE GARCEAU
Secrétaire archiviste
1, rue de Castelnau Est, local 104
Montréal QC H2R 1P1
Tél. 514 844-7233
Fax 514 844-5846
archiviste@iatse56.com

262 > Montréal
SEBASTIAN MOLINA ZEVALLOS
Secrétaire trésorier
1945 Mullins
Bureau 160
Montréal QC H3K 1N9
Tél. 514 937-6855
Fax 514 937-8252
admin@iatselocal262.com

AQTIS-514 > Montréal
CARL LESSARD
1001 BD de Maisonneuve E.
Bureau 900
Montréal QC H2L 4P9
Tél. 514 844-2113
Fax 514 608-1667
carl_lessard@videotron.ca

863 > Montréal
MELANIE FERRERO
4251 rue Fabre
Montréal QC H2J 3T5
Tél. 514 641-2903
iatse863@gmail.com

523 > Québec
ALAIN ROY
8500, boul. Henri-Bourassa
Bureau 212
Québec QC G1G 5X1
Tél/Fax 418 847-6335
secretaire@iatse523.com

849 > Provinces maritimes
OLIVIA KING
617 Windmill Road, 2nd Floor
Dartmouth NS B3B 1B6
Tél. 902 425-2739

CHERYL BATULIS
Administratrice
Régime de retraite canadien
de l'industrie du divertissement
22 St. Joseph Street
Toronto Ont M4Y 1J9
cheryl@ceirp.ca

Pour rejoindre l'éditeur
ROBERT CHARBONNEAU
bobcharbonneau@videotron.ca
BULLETIN AIEST (IATSE)
CP 34123, Succ Trait Carré
Québec QC G1G 6P2